CONDUITE EN SECURITE

CONDUITE EN SÉCURITÉ : CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS À CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

L'employeur s'assure pour chaque personne concernée par la conduite d'un équipement de travail mobile :
- de l'aptitude médicale au poste de travail,
- du contrôle des connaissances et du savoir-faire de l'opérateur pour la conduite en sécurité de l'équipement de travail,
- de la connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le(s) site(s) d'utilisation,
en vue de lui délivrer une autorisation de conduite (obligatoire depuis le 2 décembre 1998)

DURÉE
1 à 2 jours : théorie et pratique (variable selon la (les) catégorie(s) de chariot(s) à conducteur accompagnant, le nombre de stagiaire et leur expérience)

PUBLIC
Toute personne étant amenée à conduire des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant.

PRÉ-REQUIS
Aptitude médicale. Être âgé de 18 ans au moins.

EFFECTIF MAXIMUM
Théorie : 12 participants,
Pratique : 6 participants et/ou 6 cas pratiques / jour.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES
Apprentissage théorique et pratique.

MAINTIEN DES COMPÉTENCES
Aussi souvent que nécessaire (5 ans maximum).

VALIDATION DES ACQUIS
Attestation de formation.
Attestation de réussite
Autorisation de conduite préremplie

MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE
Ordinateur, vidéoprojecteur, présentation PowerPoint, gerbeurs, livret de formation.

RÉFÉRENCES RÈGLEMENTAIRES
Articles R4323-55, R4323-56 et R4323-57 du code du travail.
Arrêté et Décret du 02/12/98 et sa circulaire d'application du 16/06/99. R 485 de la CNAM.

ACCESSIBILITE
FORVALYS s'engage à favoriser l'accès à la formation pour toutes et pour tous. Pour toute question, vous pouvez solliciter notre référente handicap.

FORMATION INTRA ENTREPRISE
Dans vos locaux selon vos disponibilités

FORMATION INTER ENTREPRISE
Dans nos locaux selon nos calendriers

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE
Conduire ce (ces) type(s) de chariot(s) à conducteur accompagnant en toute sécurité (respect des procédures, de la signalisation, de la sécurité). Réaliser en sécurité toutes les manœuvres.
Réussir l'évaluation théorique et l'évaluation pratique pour ce (ces) type(s) de chariot(s) concerné(s) permettant la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur.

CONTENU

Théorie :

⇒ *Statistiques accidents du travail ;*
⇒ *Contexte réglementaire ;*
⇒ *Les acteurs de la prévention ;*
⇒ *Tous responsable : la chaine des responsabilités ;*
⇒ *Les obligations, responsabilités et droit du conducteur ;*
⇒ *Les risques liés à la conduite des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ;*
⇒ *Processus menant à l'accident du travail et à la maladie professionnelle ;*
⇒ *Que faire en cas d'accident ?*
⇒ *Description, technologie et équipements des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant ;*
⇒ *Leurs règles d'utilisation ;*
⇒ *Les vérifications ;*
⇒ *Les équipements de Protections Individuelles (EPI) ;*
⇒ *La signalisation.*
⇒ *Évaluation théorique.*

Pratique :

⇒ *Prise de poste et vérifications ;*
⇒ *Exercice pratique et mise en situation ;*
⇒ *Mise en application de toutes les mesures de sécurité requises ;*
⇒ *Fin de poste, opérations d'entretien quotidien, maintenance ;*
⇒ *Analyse, suivi et propositions d'améliorations par le formateur ;*
⇒ *Évaluation pratique.*

La réussite à l'évaluation théorique et à l'évaluation pratique permettra la validation d'un des trois éléments requis en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite par l'employeur (article 3 de l'arrêté du 02/12/98).

Réf formation : AUTO06-GER

FORVALYS
43 Impasse de la Flambère - 31300 TOULOUSE
Tél. 05 61 40 01 95 - www.forvalys.fr - contact@forvalys.fr